

l'an deux mil vingt-trois
Le six septembre à dix-huit heures
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
1^{er} SEPTEMBRE 2023

Etaient présentes :
Mmes BOIS, CHARIERAS, CHERET, FLOHIC, GILLMANN, MILON
formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage
De la convocation
1^{er} SEPTEMBRE 2023

Pouvoir : Mme BISSON a donné procuration à Mme CHERET

Date de publication
De la délibération
14 SEPTEMBRE 2023

Absentes: Mmes DELAGE, DURAND,

Nombre de membres 9

Présents 6

Votants 7

OBJET : Aide aux familles pour la pratique du tennis santé

Mme la Présidente présente à l'Assemblée l'activité tennis santé proposée par l'association Cernay Tennis Club. Cette activité permet une pratique physique adaptée aux personnes âgées, mais également aux personnes ayant des soucis de surpoids ou de santé, par un professeur formé spécifiquement. Cette activité a également pour but de créer du lien social. Pour information, elle indique que le montant annuel d'inscription est pour l'année 2023-2024 de 280,00 €. Mme la Présidente propose à l'Assemblée de voter une aide financière pour inciter les familles cernaysiennes à s'inscrire à cette activité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï l'exposé de Mme la Présidente,
Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de voter les aides suivantes pour les familles cernaysiennes :

Quotient familial (revenus imposables divisés par le nombre de parts)	Tranches	Taux de l'aide du CCAS
De 14 006,00 € et plus	A	0
De 11 206,00 € à 14 005,00 €	B	20 %
De 8 001,00 € à 11 205,00 €	C	35 %
Moins de 8 000,00 €	D	50 %

PRECISE que le montant de l'aide financière sera remboursé aux personnes rentrant dans les barèmes sur présentation d'une facture acquittée de l'association Cernay Tennis Club de Cernay-la-Ville,

DIT que cette délibération prendra effet au 6 septembre 2023.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 14 septembre 2023



Claire CHERET
Présidente du CCAS

Mis en ligne le 14/09/2023 à 17h38

REÇU EN PREFECTURE
le 14/09/2023

Application agréée E-legalite.com